

UN SERVICE ADAPTÉ À VOTRE PROPRIÉTÉ ET VOS BESOINS



Valorisation du patrimoine forestier

Avec Néosylva, le propriétaire forestier transmet à ses descendants un patrimoine valorisé et géré durablement. Le contrat est formalisé par un acte notarié, garantissant un accompagnement sur le long terme.



Financement des travaux forestiers

Chaque projet fait l'objet d'une estimation préalable. Aucune avance de trésorerie n'est demandée au propriétaire.



Avantages fiscaux inchangés

Les avantages fiscaux liés à la forêt sont maintenus : le contrat Néosylva ne les remet pas en cause.



Simplicité des démarches

Néosylva se charge de la gestion forestière et accompagne le propriétaire dans toutes ses démarches administratives.



Résiliation possible

Dès la 7^{ème} ou la 15^{ème} année selon le type de projet, le propriétaire peut à tout moment mettre fin au contrat en versant à Néosylva une indemnité dont les modalités de calcul sont prédéfinies au contrat.

UNE OFFRE DE FINANCEMENT BASÉE SUR LE PARTAGE DES RECETTES

- ▶ Néosylva finance l'ensemble des coûts de travaux et d'ingénierie et porte le risque des opérations. Lorsque le propriétaire a perçu des revenus de vente de bois sur une parcelle qu'il demande à Néosylva de renouveler, il lui est demandé de réinvestir une part forfaitaire de cette vente. Dans le cas contraire, aucun apport financier n'est demandé au propriétaire.
- ▶ Néosylva se rémunère conjointement avec le propriétaire sur les recettes de bois et d'éventuels services environnementaux à long terme. Les intérêts des deux parties sont ainsi alignés.
- ▶ Tous les investissements nécessaires à la mise en valeur des peuplements sont éligibles : travaux de plantation et entretiens, conduite de régénération naturelle, amélioration de peuplements existants, infrastructures... Néosylva réalise également le suivi administratif : document de gestion durable, certification PEFC, autorisations diverses...
- ▶ Le propriétaire conserve l'intégralité des droits et revenus tirés de la chasse.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ



Superficie

À partir de 2 hectares
(d'un seul tenant ou non)



Localisation

France
métropolitaine

LES ÉTAPES DU CONTRAT NÉOSYLVA

DIAGNOSTIC ET CHOIX DE GESTION DURABLE



Néosylva ● Diagnostic de la forêt et élaboration du projet sylvicole par un gestionnaire forestier indépendant.

Propriétaire ● Validation du choix du gestionnaire, des parcelles et des itinéraires sylvicoles.

NEOSYLVA
S'ADAPTE AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CHAQUE FORÊT
ET AUX DEMANDES DES PROPRIÉTAIRES.

Signature
du contrat

DÉMARRAGE DU CONTRAT



● Elaboration du Document de Gestion Durable, gestion des démarches administratives, certification.

Marquage et exploitation éventuelle des arbres pré-existants conformément au projet sylvicole.

● En cas d'exploitation des bois existants au démarrage du contrat, une part des recettes est réinvestie.

RÉALISATION DE TRAVAUX FORESTIERS



● Maîtrise d'œuvre et financement de travaux forestiers :

- Renouveau par plantation (en plein, en îlots) ou par régénération naturelle, protections contre le gibier, entretiens...
- Amélioration par ouverture de cloisonnements, sélection de tiges d'avenir, détourage/dépressage...
- Travaux d'irrégularisation, infrastructures ...

● Le propriétaire continue de disposer de sa forêt et de ses usages, notamment la chasse.

SUIVI ET GESTION DURABLE



● Gestion durable de la forêt et suivi mené par le gestionnaire indépendant pendant toute la durée du contrat : coupes sélectives, surveillance sanitaire, renouvellement des documents de gestion et de la certification.

● Le propriétaire continue de disposer de sa forêt et de ses usages, notamment la chasse. Il est tenu informé des opérations.

RENOUVELLEMENT



● Récolte et commercialisation du bois sur la durée du contrat, renouvellement après récolte en cas de gestion régulière.

● Le propriétaire et Néosylva partagent les recettes issues de la vente de bois et d'éventuels autres services environnementaux rendus par la forêt.

Résiliation possible à
partir de 7 ou 15 ans
selon les modalités du
contrat.



LE CONTRAT PREND FIN ET LE PROPRIÉTAIRE
BÉNÉFICIE DES AMÉLIORATIONS APPORTÉES
PAR NÉOSYLVA.

LES ENGAGEMENTS DE NÉOSYLVA



Développement économique local

Néosylva s'appuie sur le savoir-faire des professionnels de la filière pour réaliser l'essentiel des opérations sylvicoles, en privilégiant les acteurs économiques locaux.



Responsabilité socio-environnementale

Convaincus que la forêt vaut bien plus que sa simple valeur économique, nous nous engageons au maintien des fonctions sociales et environnementales qui lui sont liées.

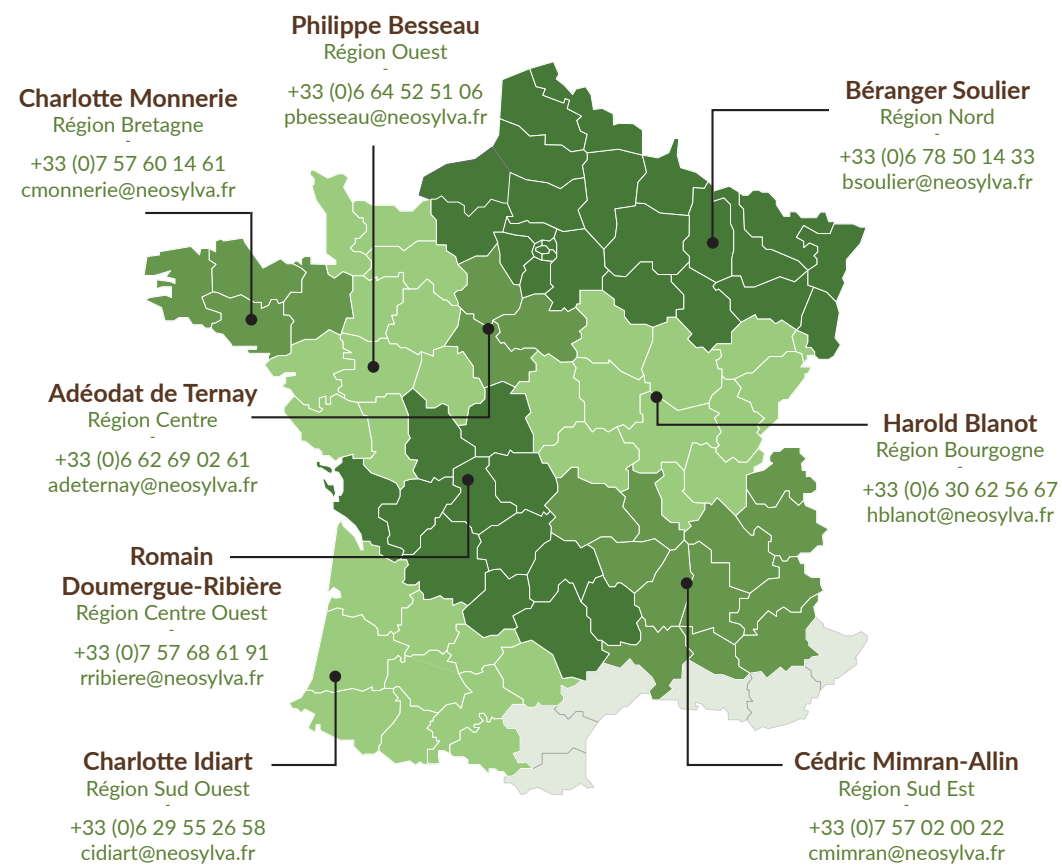
LES PARTENAIRES DE NÉOSYLVA

Des partenaires financiers en lien avec la filière :

- 2/3 d'entrepreneurs locaux et d'acteurs de la filière bois
- 1/3 d'investisseurs financiers dont la Banque des Territoires

Néosylva a tissé un réseau de partenaires de proximité issus de la filière forêt-bois pour suivre et gérer les projets sylvicoles dans le temps.

NÉOSYLVA EN FRANCE



Tél : 02 28 29 23 31
contact@neosylva.fr
www.neosylva.fr

SIÈGE
24 rue de la Tannerie
44100 Nantes



Propriétaires forestiers

Néosylva finance vos travaux
et vous accompagne dans la gestion
de votre forêt

www.neosylva.fr

UN MODÈLE CRÉÉ EN 2018